

PLAN DE GESTION DU PETIT GIBIER AU QUÉBEC 2026

NOUVEAUTÉS POUR LES CHASSEURS
DE PETIT GIBIER DÈS L'AUTOMNE 2026



Gélinotte huppée © Thomas Pham-Van

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02808-1 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le nouveau Plan de gestion du petit gibier 2026 vise une gestion durable des principaux petits gibiers appuyée par les meilleures connaissances disponibles, tout en offrant des produits de chasse attrayants. Le plan vise également à assurer la conservation des espèces, à améliorer le suivi de la récolte et les connaissances sur les enjeux émergents, à optimiser la mise en valeur des espèces et à favoriser leur cohabitation avec les citoyens.

CALENDRIER

Gélinotte huppée, téttras du Canada, téttras à queue fine, perdrix grise, lagopède des saules, lagopède alpin, lièvre d'Amérique, lièvre arctique et lapin à queue blanche

- 1 Nouveau calendrier de chasse dans plusieurs zones
- 2 Ouverture de la chasse à la perdrix grise dans la zone 8

Loup, coyote, renard roux et raton laveur

- 3 Modification de la date d'ouverture de la chasse dans certaines zones

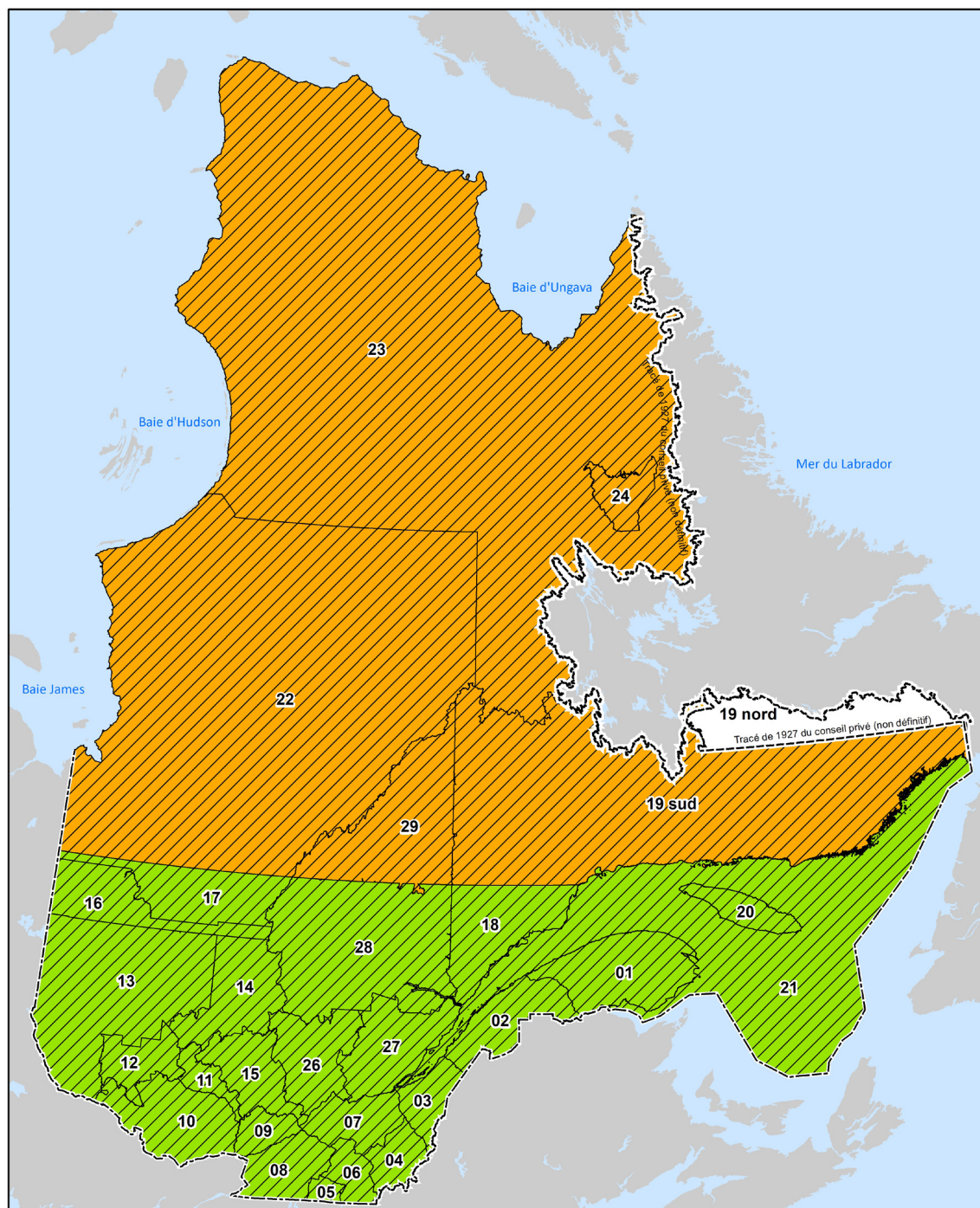
PERMIS DE CHASSE

Abolition du permis de chasse à l'aide d'un oiseau de proie

Des modalités particulières peuvent s'appliquer à certains territoires (p. ex : Île Verte, Îles-de-la-Madeleine).



Modalité de chasse de la gélinotte huppée, du tétras du Canada, du tétras à queue fine et de la perdrix grise en 2026



Gélinotte huppée, tétras du Canada et tétras à queue fine

Du samedi 18 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 15 janvier

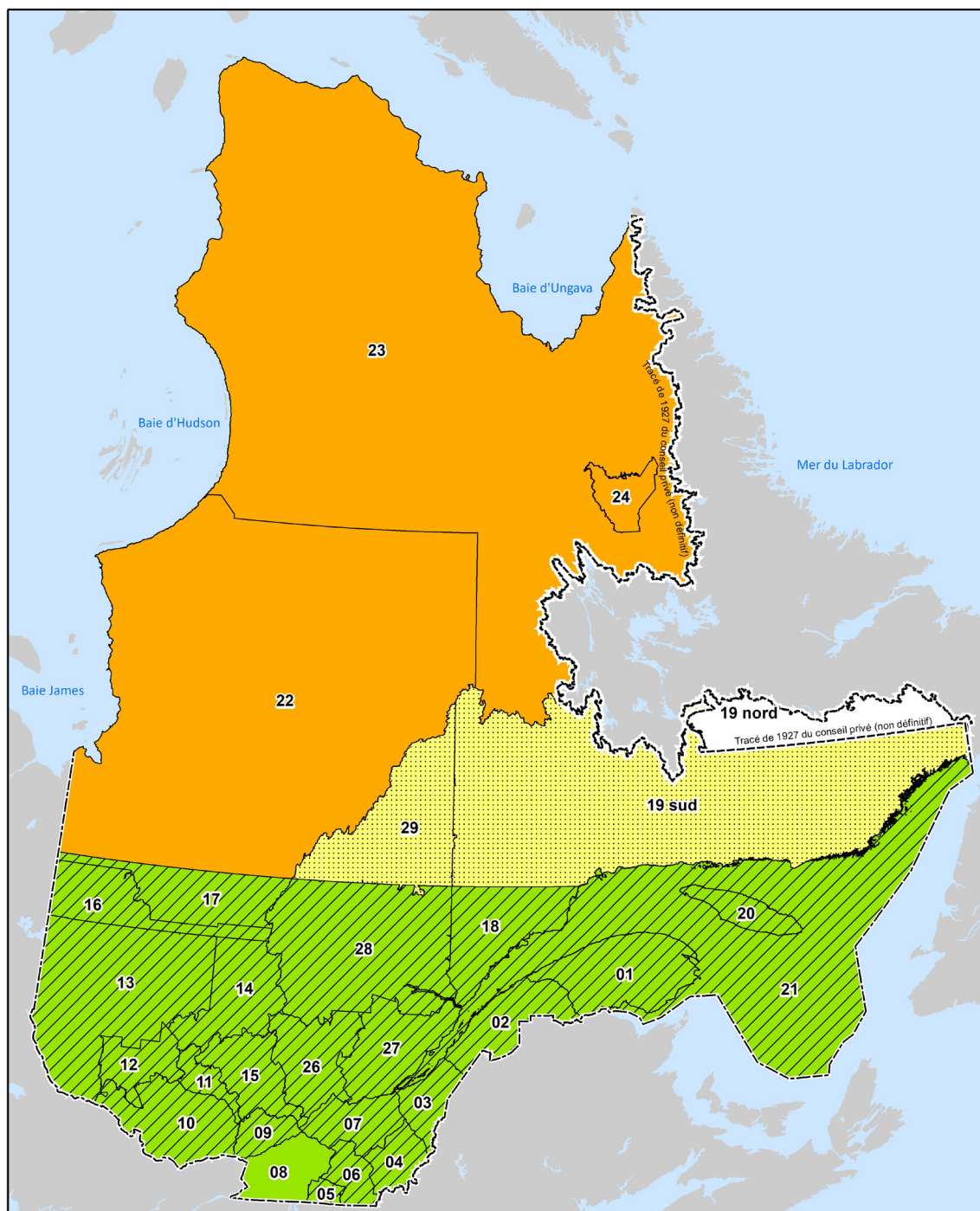
Du samedi 11 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 15 janvier

Perdrix grise

Du samedi 18 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 15 novembre



Modalités de chasse du lapin à queue blanche, du lièvre arctique et du lièvre d'Amérique en 2026



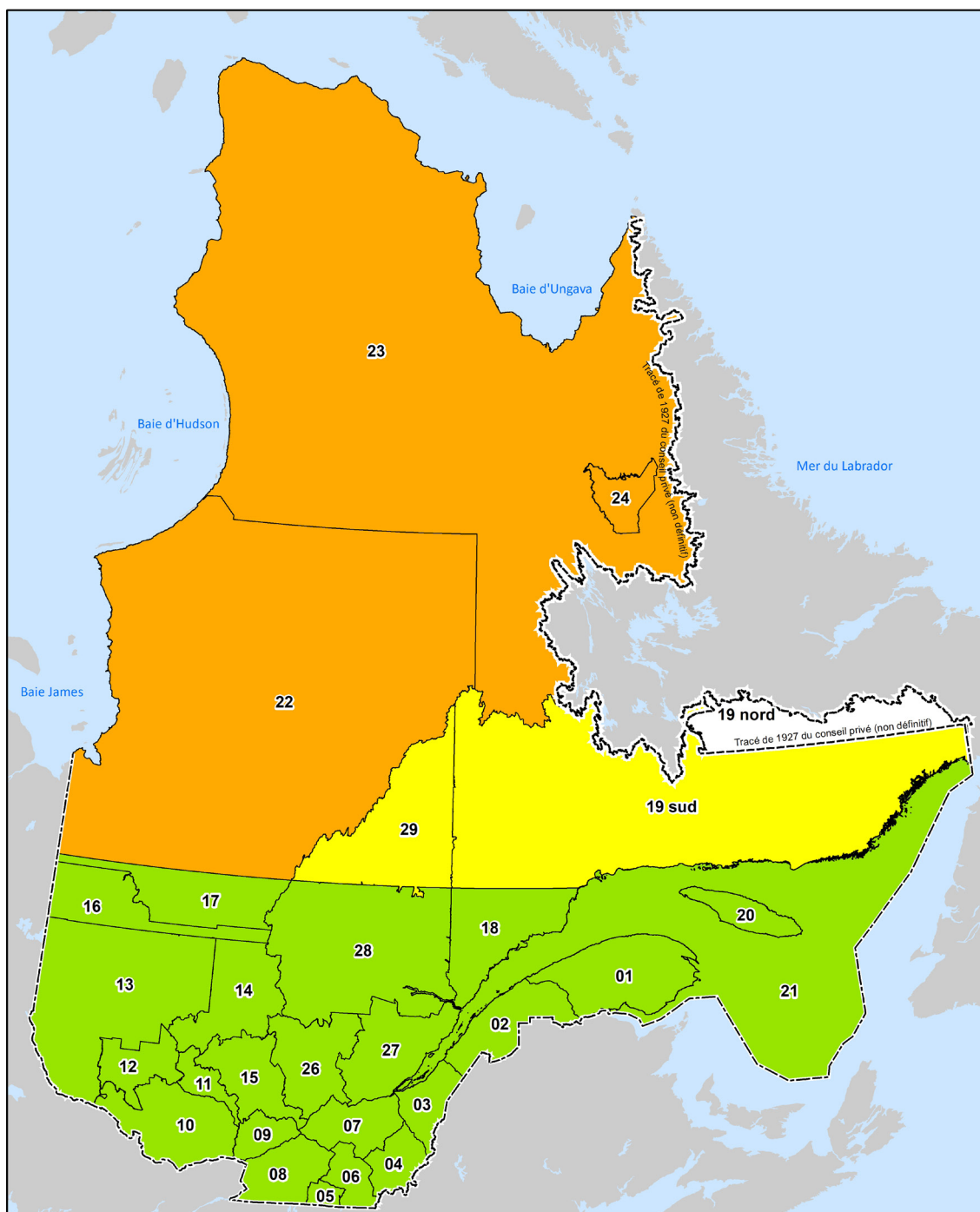
Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc

- Du samedi 18 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 31 mars
- Du samedi 11 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 30 avril
- Du samedi 11 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 31 mars

Colletage

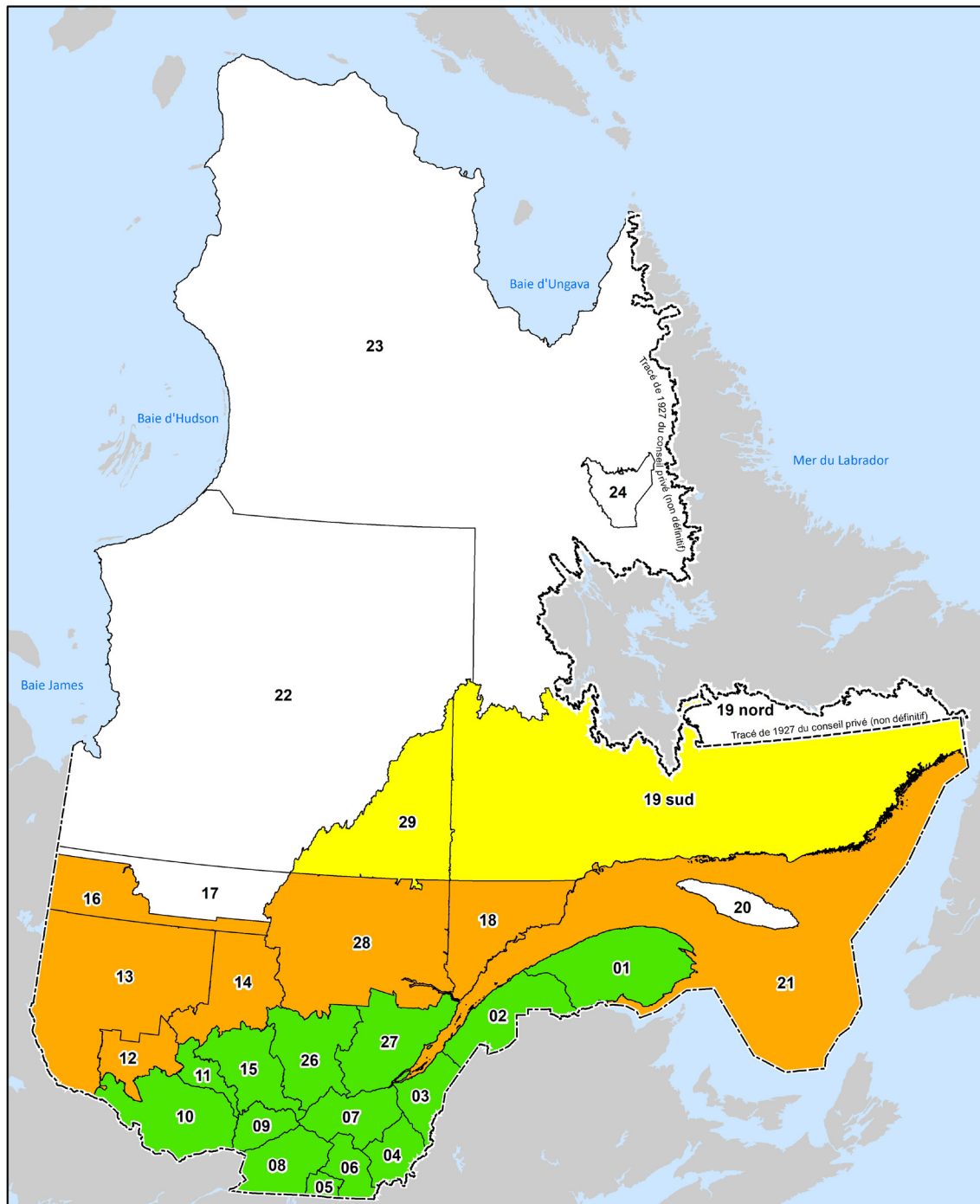
- Du samedi 18 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 31 mars
- Du samedi 11 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 31 mars

Modalités de chasse du lagopède alpin et du lagopède des saules en 2026



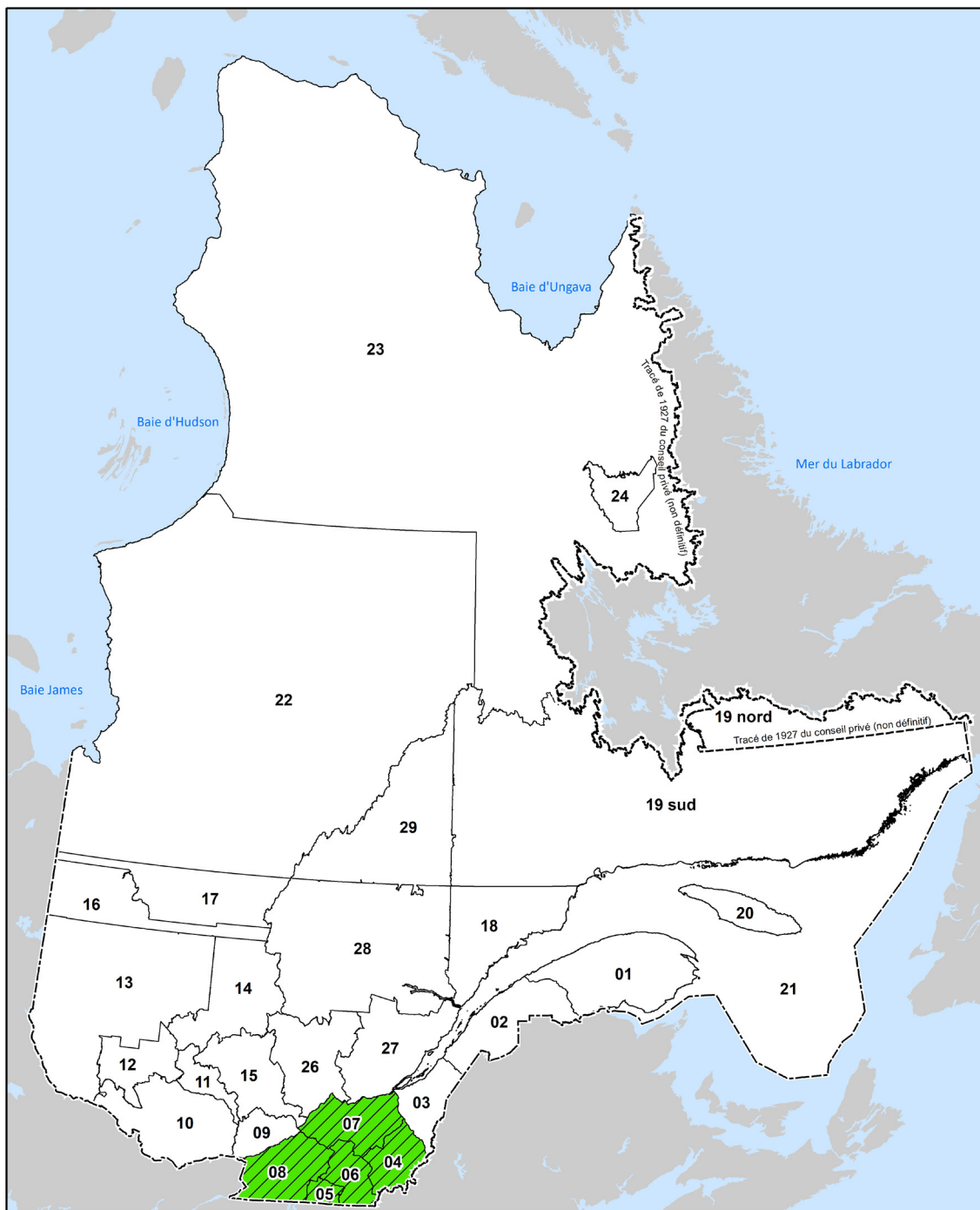
- Du samedi 18 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 31 mars
- Du samedi 11 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 30 avril
- Du samedi 11 septembre ou du samedi le plus près de cette date au 31 mars

Modalités de chasse du loup et du coyote en 2026



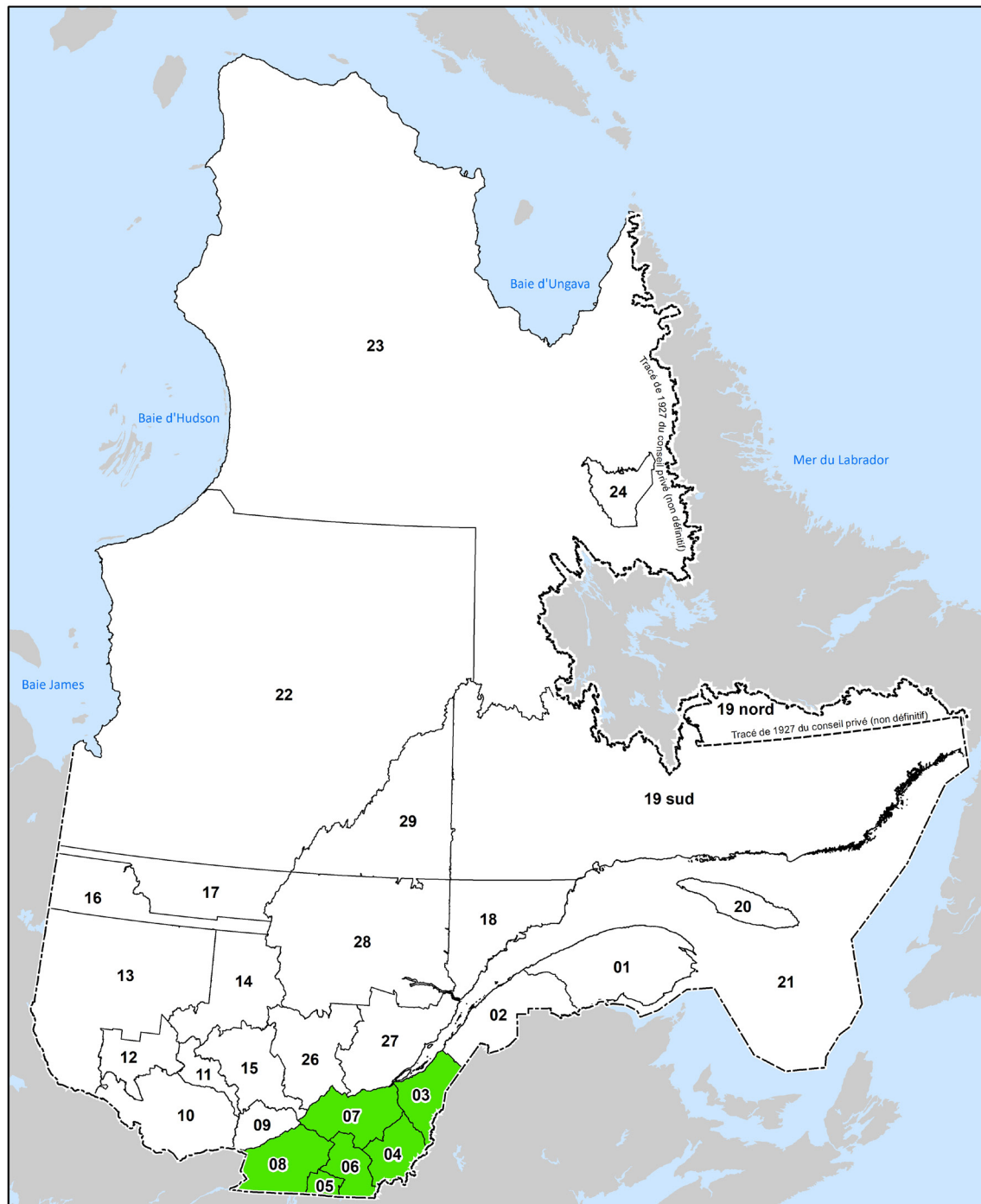
- Du 25 octobre au 31 mars
- Du 18 octobre au 31 mars
- Du 18 octobre au 15 avril
- Interdit

Modalités de chasse du raton laveur en 2026



- Du 25 octobre au 1er mars
- Du 25 octobre au 15 décembre (nuit)
- Interdit

Modalités de chasse du renard roux en 2026



Du 25 octobre au 1er mars

Interdit

Nouveautés pour la chasse au petit gibier en 2026

Gélinotte huppée, tétras du Canada, tétras à queue fine, perdrix grise, lagopède des saules, lagopède alpin, lièvre d'Amérique, lièvre arctique et lapin à queue blanche

Les périodes de chasse ont été harmonisées au sein d'une même zone de chasse et entre les zones de chasse qui ont des caractéristiques similaires. En plus de favoriser la compréhension de la réglementation, un suivi plus précis des impacts des modalités de chasse sur l'état des populations sera possible et des modifications pourront être effectuées, au besoin.

- 1 La date d'ouverture a été reportée au samedi 18 septembre ou au samedi le plus près de cette date dans les zones 5, 8, 9, 11, 15 et 26 pour l'ensemble des espèces.
- 2 La date d'ouverture a été reportée au samedi 11 septembre ou au samedi le plus près de cette date dans les zones 22, 23 et 24 pour l'ensemble des espèces.
- 3 La date de fermeture de la chasse pour le lapin à queue blanche, le lièvre d'Amérique et le lièvre arctique a été devancée au 31 mars dans les zones 19 sud et 29.
- 4 La date de fermeture de la chasse pour le lagopède des saules et le lagopède alpin a été devancée au 31 mars dans les zones 1 à 21 et 26 à 29.
- 5 Les dates de chasse à l'aide d'un collet ont été harmonisées avec les dates de chasse aux autres engins. Ce changement touche les zones 3 à 7, 9, 11, 15 et 26.
- 6 La chasse à la perdrix grise est autorisée dans la zone de chasse 8. La période de chasse débutera le samedi 18 septembre ou le samedi le plus près de cette date et elle se terminera le 15 novembre.

Loup, coyote, renard roux et raton laveur

Les dates d'ouverture de la chasse ont été harmonisées avec les périodes de piégeage des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) correspondantes.

- 1 La date d'ouverture pour le coyote et le loup a été repoussée au 25 octobre dans la zone 1 et au 18 octobre dans les zones 19 sud et 29.
- 2 La date d'ouverture pour le coyote et le loup a été devancée au 25 octobre dans les zones de chasse 8 et 9.
- 3 La date d'ouverture pour le renard a été devancée au 25 octobre dans la zone de chasse 8.

Les dates de fermeture pour toutes les zones demeurent les mêmes.

Chasse à l'aide d'un oiseau de proie

Le permis spécifique pour la chasse à l'aide d'un oiseau de proie a été aboli. Pour pratiquer cette activité, les chasseurs devront maintenant se procurer le permis régulier de chasse au petit gibier. L'ensemble des conditions pour la pratique de cette activité, y compris les gibiers visés, demeurent les mêmes.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 